



Extrait du registre des décisions

Bureau du 12 juillet 2018

n° 101-18

Objet : RS - Approbation de la convention entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la commune de Saint-Jean-d'Arvey pour la location d'un local et d'un lieu de stockage pour la direction des eaux

- date de convocation le 06 juillet 2018 • nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi douze juillet à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 37

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Alain Thieffinat

Jean-Luc Berthalay

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Luc Meunier

Michel Dyen

Christophe Richel

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochoix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillermet - de Jean-Benoît Cerino à Catherine Chappuis - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Pierre Duperier à Jean-Luc Berthalay - de Christian Gogny à Xavier Dullin - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Marie Perrier à Annick Bonniez

- conseillers excusés : 8

Michel André - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Philippe Dubonnet - Maryse Fabre - Daniel Grosjean - Philippe Trepier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 12 juillet 2018

délibération n° 101-18

objet **RS - Approbation de la convention entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la commune de Saint-Jean-d'Arvey pour la location d'un local et d'un lieu de stockage pour la direction des eaux**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que la commune de Saint-Jean-d'Arvey loue à Chambéry métropole - Cœur des Bauges, depuis octobre 2015, un local et un lieu de stockage destinés principalement à l'entreposage de matériel dans le cadre de l'exploitation des ouvrages et des réseaux d'eaux du plateau de la Leysse.

La convention fixant les conditions de cette mise à disposition, moyennant le versement d'un loyer mensuel de 300 € toutes charges comprises, est arrivée à son terme le 31 décembre 2017.

Initialement prévue dans le cadre de la reprise en régie des réseaux de la commune de Les Déserts, puis reconduite afin d'optimiser les déplacements et les interventions des agents de la direction des eaux sur l'ensemble du territoire des Bauges suite à la fusion de Chambéry métropole et de la Communauté de communes du Cœur des Bauges, la location de ces locaux nécessite d'être à nouveau prolongée pour une durée d'un an renouvelable tacitement, jusqu'au choix d'une organisation pérenne.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire réuni le 22 mars 2018, déléguant au Bureau l'approbation des conventions de mise à disposition de biens meubles et immeubles,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la commune de Saint-Jean-d'Arvey pour la location d'un local et d'un lieu de stockage pour la direction des eaux,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cette convention et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 101-18

Objet de l'acte : RS - Approbation de la convention entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la commune de Saint-Jean-d'Arvey pour la location d'un local et d'un lieu de stockage pour la direction des eaux

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 1 - Baux à prendre

Date de l'acte : 12 juillet 2018

Annexe : Convention commune de Saint-Jean-d'Arvey;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180712-lmc1H21133H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21133H1

Date de transmission en Préfecture : 20 juillet 2018

Date de réception en Préfecture : 20 juillet 2018